

Charte de l'Association Française de Sociologie pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles

En tant qu'association professionnelle, l'Association Française de Sociologie (AFS) souhaite fournir un environnement de congrès sûr et accueillant pour tou.te.s les participant.e.s. Dans cette perspective, le comité exécutif de l'AFS a mis en place, en février 2020, un groupe de travail consacré à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS). Celui-ci a pour mission de proposer et d'élaborer des outils de réflexion et de prévention de ces violences **dans le cadre du congrès et des activités de l'association**, notamment les manifestations scientifiques organisées ou coorganisées par les Réseaux Thématiques de l'AFS.

Ces dernières années, l'AFS a été alertée à plusieurs reprises au sujet d'actes de violences sexuelles et sexistes commis au cours du congrès ou dans ses marges. En plus d'assurer son soutien indéfectible aux collègues victimes de ces actes, l'AFS rappelle que ces violences sont une forme grave de faute professionnelle et de reproduction des rapports genrés de domination.

Nos congrès sont des lieux d'échanges scientifiques et des événements professionnels, dans lesquels toutes les normes éthiques, universitaires et professionnelles s'appliquent. Ce sont des moments importants pour la construction de la carrière en sociologie, et tou.te.s les membres doivent pouvoir y participer sans craindre de subir des violences.

Dans cette perspective, l'AFS s'engage à mettre en œuvre un dispositif de soutien et d'accompagnement tout au long du

congrès organisé à Lille en juillet 2021

Des personnes ressources seront présentes et disponibles pour aider les participant.e.s en cas de problème. Des informations pratiques à ce sujet seront données dans le programme distribué au moment de l'arrivée au congrès, ainsi que via des affichages.

Même si nous ferons tout notre possible pour que ces violences n'arrivent pas pendant le congrès, les participant.e.s, en tant que victimes ou en tant que témoins, sont encouragé.e.s à signaler les cas de violences sexistes et sexuelles aux personnes ressources, à l'adresse email vss.afs@gmail.com, et/ou au numéro de téléphone communiqué à l'arrivée au congrès. **Il est possible de contacter le groupe VSS en amont du congrès (via l'adresse email vss.afs@gmail.com)** et il sera également possible de le faire après le congrès, à la même adresse email ou en contactant directement une personne du groupe ou du comité exécutif de l'AFS (les listes des membres du groupe VSS et du CE sont disponibles sur le site de l'association)

Les participant.e.s s'engagent à ne pas tenir de propos ou commettre d'actes relevant de violences à caractère sexiste et sexuel. Tou.te.s les participant.e.s au congrès de l'AFS sont tenu.e.s de respecter cet engagement dans tous les lieux du congrès – physiques ou virtuels -, y compris lors des événements annexes (déjeuners, soirée) ainsi que des rencontres officielles et non officielles. Ces règles s'appliquent pour tous types d'interactions : en face à face, pendant les réunions virtuelles, ou lors des échanges de mails.

Equipe VSS du CE de l'AFS: Pierre Brasseur, Alex Mahoudeau, Alice Olivier, Anne-Claude Ollier, Cécile Thomé, Simeng Wang

--

Informations

L'AFS proposera un temps de formation, de réflexion et d'échange autour de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles le mercredi 7 juillet 2021, de 17 h à 18 h 30. Tou.te.s les congressistes sont vivement incité.e.s à y participer.

Le groupe VSS de l'AFS présentera par ailleurs son travail et ses propositions lors de l'Assemblée Générale de l'AFS, le jeudi 8 juillet 2021 après-midi.

[Version pdf de la charte](#)